



**Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction de la gestion des carrières et de la
rémunération**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de service

SG/SRH/SDCAR/2020-196

18/03/2020

Date de mise en application : 19/03/2020

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 15/07/2020

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Calendrier du cycle de mobilité du printemps 2020

Résumé : La présente note rappelle les principales échéances du calendrier de la mobilité du printemps 2020 (version simplifiée hors acteurs rprogs, igaps et SRH).

IMPORTANT (Covid-19) :


1) Les modalités d'organisation de la mobilité au ministère de l'agriculture, reposant pour une part essentielle sur un module dématérialisé de télécandidature (agrimob) ne conduisent pas, à ce stade, à reporter les échéances du calendrier de mobilité du printemps 2020.

En conséquence, et sans préjudice de l'évolution future de la situation (qui ferait dans ce cas l'objet d'une note de service ultérieure), les délais indiqués en annexe devront impérativement être respectés,

2) Il est rappelé que, pour tenir compte des consignes de prévention sanitaire liées au Covid-19, les entretiens entre la structure recruteuse et les candidats doivent dorénavant être conduits par téléphone.

Annexe :

Calendrier de la procédure de mobilité du printemps 2020

ETAPES	Dates
Date limite de candidatures pour les agents externes au MAA	Mercredi 25 mars 2020
Date limite de candidatures pour les agents du MAA Fermeture du portail Agrimob de télécandidature	Mardi 31 mars 2020 – minuit
<p>Le Chef de service (UO):  Saisit dans Agorha les avis et classements sur les demandes de mobilité relatives à sa structure.</p> <p><i>* Les DDI peuvent toutefois, exceptionnellement et sur des cas signalés liés aux secrétariats généraux communs, renseigner leurs avis de façon <u>dérogatoire jusqu'au 30 avril 2020</u> : dans ce cas, elles transmettent leurs avis aux MAPS chargées du suivi de la structure qui les saisiront pour leur compte dans Agrimob</i></p>	<p>Du mercredi 8 avril 2020 au jeudi 16 avril 2020 (limite 30 avril pour les DDI *)</p>
Communication aux agents candidats, par la structure recruteuse/ UO, du classement individuel - motivation communiquée sur demande expresse de l'agent	Lundi 4 mai 2020
Réunion décisionnelle n°1	9 et 10 juin 2020
Publication des résultats de la réunion décisionnelle n°1	16 juin 2020
Réunion décisionnelle n°2 (avec arbitrage final)	Mardi 23 juin 2020
Publication des résultats de la réunion décisionnelle n°2	Mardi 26 juin 2020
Date de prise de poste de principe	1^{er} septembre 2020